



# enfants en placement familial et projet de déménagement

Par **canari09**, le **24/09/2011** à **18:02**

Bonjour,

Je vais essayer d'exposer la situation simplement:

Ma nouvelle future compagne réside à 400 kilomètres de mon domicile et souhaite donc se rapprocher en vue de vivre ensemble.

Suite à de sérieux soucis de santé (2 AVC) elle n'a obtenu comme seule "aide" que ses 2 filles de 9 et 13 ans soient placées en famille d'accueil pour 6 mois (échéance proche) mais ma compagne craint que la mesure soit prolongée.

Notre objectif est aujourd'hui simple: à défaut de pouvoir récupérer ses enfants, notre objectif serait au moins que ceux-ci soient rapprochés dans l'hypothèse d'un déménagement.

Je sais qu'article du code de procédure rend obligatoire le dé-saisissement au profit du juge du nouveau lieu de résidence, sauf ordonnance motivée (article modifié par le CEDH).

Vaut il donc mieux déménager d'abord puis demander un dé-saisissement afin que l'affaire soit jugée proche de chez moi ou vaut il mieux attendre l'audience et déménager après avec le doute sur le potentiel rapprochement des enfants?